Nations Unies S/PV.5729



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5729e séance

Vendredi 10 août 2007, à 10 heures
New York

Président :	M. Gayama	(Congo)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Belgique	M. Belle
	Chine	M. Wang Guangya
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Ripert
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Mantovani
	Panama	M. Soler Torrijos
	Pérou	M. Voto-Bernales
	Qatar	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie	M. Matulay

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

07-45561 (F)

La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al Bayati (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/482, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique, l'Italie, le Panama, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Slovaquie. J'attire également l'attention des membres sur le document S/2007/481, qui contient le texte d'une lettre datée du 9 août 2007, adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Iraq, transmettant une lettre du Ministre des affaires étrangères de l'Iraq.

J'accueille le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui vient participer à la séance de ce matin.

Puisque c'est la dernière fois que l'Ambassadeur Emyr Jones Parry participe aux travaux du Conseil en sa qualité de Représentant permanent du Royaume-Uni, je saisis cette occasion pour lui dire, au nom du Conseil, tout le bien que nous pensons de lui en tant que collègue et ami. L'Ambassadeur Jones Parry représente le Royaume-Uni auprès du Siège de l'Organisation des Nations Unies depuis juillet 2003, date depuis laquelle le Conseil de sécurité a pris d'importantes décisions. On se souviendra que l'Ambassadeur Jones Parry, qui s'est montré très actif, a dirigé avec succès plusieurs missions dans diverses régions d'Afrique et a conduit de nombreuses séries de négociations relatives à des projets de résolution difficiles et délicats. Les exemples les plus récents en sont la résolution 1769 (2007), qui autorise la mise en place de l'opération hybride Union africaine/ONU au Darfour et le projet de résolution sur lequel nous allons nous prononcer ce matin.

Tout en adressant un chaleureux au revoir à l'Ambassadeur Jones Parry, les autres membres du Conseil et moi-même tenons à lui souhaiter plein succès dans ses futures entreprises.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Congo, France, Ghana, Indonésie, Italie, Panama, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1770 (2007).

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : J'ai plaisir à prendre part ce matin à la présente séance importante du Conseil de sécurité, qui porte sur la situation concernant l'Iraq. Je me félicite de la décision prise aujourd'hui par le Conseil, à travers l'adoption à l'unanimité de la résolution 1770 (2007), de renouveler et renforcer le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq.

L'ONU est fermement résolue à aider le peuple iraquien, et je me réjouis de pouvoir accroître désormais, dans la mesure du possible, notre contribution dans des domaines aussi cruciaux que la réconciliation nationale, le dialogue régional, l'aide humanitaire et les droits de l'homme.

Il incombe aux Iraquiens eux-mêmes, avec l'appui de la communauté internationale, de s'assurer un avenir pacifique et prospère.

L'ONU attend avec intérêt de travailler étroitement avec les dirigeants et le peuple iraquiens pour déterminer comment nous pouvons intensifier notre aide en vertu de cette résolution. Je saisis cette occasion pour exprimer mon profond respect au peuple et au Gouvernement iraquiens pour les efforts courageux qu'ils déploient en vue de rendre leur pays plus stable, démocratique et prospère.

Alors que nous saluons la mémoire de nos collègues qui ont perdu la vie à Bagdad il y a quatre ans, je tiens aussi à rendre hommage aux femmes et aux hommes qui continuent de servir les Nations Unies en Iraq. À mesure que nous avançons, leur sûreté et leur sécurité restent l'une de nos grandes priorités.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Khalilzad (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général et je le remercie pour sa déclaration.

Je voudrais tout d'abord exprimer ma profonde gratitude et mes remerciements sincères à l'Ambassadeur Jones Parry pour l'action que nous avons menée ensemble au Conseil de sécurité. Il nous manquera. Je tiens aussi à souhaiter chaleureusement la bienvenue à l'Ambassadeur Ripert. J'attends avec intérêt de travailler avec lui et le reste de la Mission française sur les nombreuses questions dont est saisi le Conseil.

L'adoption, aujourd'hui, de la résolution qui renouvelle le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq marque une nouvelle étape importante dans le rôle de l'ONU dans le pays. Elle élargit l'action de l'Organisation de trois manières.

Premièrement, il sera désormais possible de fournir une assistance accrue au peuple et au Gouvernement iraquiens en matière de réconciliation nationale, de façon à parvenir à un pacte national. S'il est clair que la réconciliation relève de la responsabilité du peuple et du Gouvernement iraquiens, l'ONU peut cependant fournir des compétences spécifiques pour faciliter ce processus.

Deuxièmement, l'ONU peut également aider à promouvoir la compréhension régionale afin de favoriser la réconciliation iraquienne. Ce mandat revu constitue un nouveau jalon important sur la route qui mène à un appui plus actif à l'Iraq de la part des pays de la région et de la communauté internationale. Ce processus est déjà en cours, à travers des réunions à Bagdad, Charm el-Cheikh et ailleurs.

Troisièmement, comme l'a dit le Secrétaire général, l'ONU aidera à mobiliser les ressources nécessaires pour aider les Iraquiens touchés par la crise humanitaire. En remplissant les tâches énoncées dans cette résolution, le personnel de l'ONU présent en Iraq a apporté, apporte et apportera une contribution vitale à la stabilité future de l'Iraq, et nous lui exprimons notre profonde reconnaissance pour ses sacrifices et pour son dévouement et son abnégation au travail. En tant que pays contribuant aux forces multinationales présentes en Iraq, les États-Unis ne manqueront pas de veiller à ce que les besoins de l'ONU en matière de sécurité et de ressources soient satisfaits, de manière que les compétences spécialisées de l'ONU puissent être pleinement utilisées pour remédier aux difficultés rencontrées en Iraq.

Nous sommes de fait reconnaissants à l'ONU d'intervenir davantage pour aider le peuple iraquien à façonner son avenir. Néanmoins, je voudrais être clair. Les États-Unis continueront d'assumer toutes leurs responsabilités dans l'aide apportée au Gouvernement et au peuple iraquiens. Nous sommes pleinement déterminés à œuvrer pour une issue favorable en Iraq, et nous maintiendrons nos engagements envers l'Iraq, la région, l'ONU et le reste de la communauté internationale.

Les États-Unis espèrent œuvrer de concert avec le peuple iraquien pour faire de l'Iraq un pays stable et sûr en paix avec lui-même et avec ses voisins, et nous avons l'intention de continuer à déployer des efforts considérables pour aider à édifier ce nouvel Iraq et aider les Iraquiens à surmonter les épreuves du sectarisme et du terrorisme.

Il est manifeste que nous, la communauté internationale, avions des divergences concernant l'Iraq. En dépit de ces divergences de vues, je pense que nous partageons tous la même vision du futur de l'Iraq. C'est à l'évidence le cas aujourd'hui. La résolution prospective adoptée aujourd'hui à l'unanimité par le Conseil de sécurité constitue un message important annonçant que nous avons tourné la page. La résolution souligne la conviction généralisée que ce qui se passe en Iraq a des répercussions stratégiques non seulement sur la région, mais sur le

monde entier. Je remercie les autres membres du Conseil de sécurité de leur attachement au peuple iraquien et au rôle important que joue l'ONU.

Nous espérons que la résolution adoptée aujourd'hui imprimera un élan qui amplifiera l'appui de la communauté internationale au Gouvernement et au peuple iraquiens. Les États-Unis sont prêts à travailler avec d'autres pays de la région et d'ailleurs pour appuyer le Gouvernement et le peuple iraquiens dans leurs efforts visant à édifier une société démocratique, prospère et stable.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je me félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 1770 (2007) et de la déclaration faite par le Secrétaire général.

Le succès en Iraq dépendra des efforts collectifs de l'ensemble de la communauté internationale. Ils seront dirigés par les Iraquiens, avec notre appui, principalement dans le cadre du Pacte international pour l'Iraq. Le 20 juillet, le Vice-Premier Ministre Saleh nous a présenté une évaluation complète et franche des progrès réalisés au titre du Pacte. Le Royaume-Uni, pour sa part, restera un ami proche de l'Iraq et se tiendra à ses côtés, et comme le Premier Ministre britannique l'a dit la semaine dernière à l'ONU, nous continuerons de nous acquitter pleinement de nos responsabilités.

Dans ce contexte, l'ONU a joué un rôle important et utile, en fournissant un appui constant à la transition en Iraq depuis la chute de l'ancien régime en 2003. Au cours de son travail, l'ONU a traversé des périodes sombres et difficiles, notamment l'horrible attentat perpétré contre l'hôtel Canal en août 2003, qui a causé la mort de Sergio Vieira de Mello et de 21 autres membres du personnel des Nations Unies. Alors qu'approche le quatrième anniversaire de cet événement tragique, nous présentons une fois encore nos condoléances aux familles de ces fonctionnaires dévoués et exprimons notre gratitude à l'ONU pour son attachement sans faille à sa mission en Iraq et à tous ceux qui travaillent sur le terrain, jour après jour, pour les Nations Unies.

Le rôle initial de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq était décrit dans la résolution 1546 (2004). La Mission a fait des progrès dans un grand nombre de domaines, appuyant le Gouvernement et le peuple iraquiens. Toutefois, il est évident que, bien qu'il demeure nécessaire de mener à bien certaines tâches énoncées dans ce mandat, d'autres ont été achevées. Il y a encore d'autres tâches que l'ONU devrait exécuter, mais qui ne sont en fait pas prévues. Parmi les nouvelles tâches à présent énoncées dans la résolution adoptée aujourd'hui, le Royaume-Uni voudrait mettre en lumière le rôle que l'ONU doit jouer pour aider à promouvoir la réconciliation et le dialogue et, en temps voulu, les programmes de réinsertion; aider les Iraquiens à remédier aux problèmes non réglés qui relèvent de la révision de la Constitution et de l'application des dispositions de la Constitution; et favoriser le dialogue entre l'Iraq, ses voisins et les États de la région.

À ces rôles politiques s'ajoutent les problèmes humanitaires pour lesquels l'ONU peut apporter son aide tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Iraq. L'ONU continuera de jouer un rôle important dans le processus de réforme économique, le renforcement des capacités, la reconstruction et la prestation de services, ainsi que dans la coordination de l'action des donateurs. L'ONU veillera également à promouvoir la protection des droits de l'homme et à faire progresser la réforme judiciaire et juridique.

Le Royaume-Uni comprend pleinement et approuve l'importance que l'ONU attache à la sécurité de son personnel en Iraq. Il respecte le devoir de protection du personnel déployé et donne dès lors son appui aux projets présentés par le Secrétaire général en vue de construire des installations sûres et intégrées à Bagdad, grâce auxquelles l'ONU pourra tenir ses engagements à long terme. Nous espérons également que l'ONU sera bientôt en mesure de redéployer un contingent à Bassora, où ses compétences spécialisées contribueraient à renforcer les capacités dans le sud-est de l'Iraq.

Dans l'exécution de toutes ses tâches, il est vital que l'ONU veille à la cohérence et à la coordination tant au niveau interne qu'au niveau des efforts déployés par d'autres. J'insiste une fois encore sur le fait qu'on ne pourra parvenir à un Iraq démocratique et stable, en paix avec lui-même et avec ses voisins, que grâce à un effort collectif auquel chacun doit participer, et que la responsabilité d'y parvenir doit être partagée par tous.

Je voudrais vous remercier à titre personnel, Monsieur le Président, des paroles aimables que vous m'avez adressées puisque je siège pour la dernière fois au Conseil. Si vous le permettez, je voudrais m'adresser brièvement au Conseil.

Cela a été un honneur et un privilège pour moi de représenter le Royaume-Uni à l'ONU pendant plus de quatre ans pour défendre les positions de mon gouvernement et présenter les réflexions de mon pays. Cette tâche a été gratifiante. Conformément à la Charte, le Conseil a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce mandat concerne notamment les crises, les conflits internes et régionaux, le fléau du terrorisme, la protection des civils, la maîtrise des risques que représente la prolifération, et d'autres questions encore. Ces tâches sont innombrables.

Le Conseil ne peut pas se dérober à ses responsabilités, et d'ailleurs il ne le fait pas, même si ces tâches sont difficiles. Pour sa part, le Royaume-Uni essaie d'œuvrer assidûment à la recherche des meilleurs solutions et résultats. Le consensus au sein du Conseil est un résultat des plus souhaitables. Il ne peut que renforcer les effets de nos décisions. Cependant, et je m'adresse également au Secrétaire général, l'adoption de résolutions et de déclarations ne suffit pas. Nous devons toujours viser à ce qu'elles soient appliquées sur le terrain et aient une véritable incidence sur la vie des gens, afin d'assurer la sécurité et la paix. Mais nous devons aussi nous rappeler que cela requiert des progrès parallèles dans les domaines politique et économique.

La coopération entre collègues et entre les États est vitale, comme le sont de bonnes relations entre le Conseil et les autres organes de l'ONU. Je voudrais donc remercier mes collègues et leurs missions pour la coopération et l'amitié qu'ils m'ont témoignées au cours de ces années. Je tiens également à remercier le secrétariat du Conseil, qui nous appuie dans nos travaux, sans oublier les traducteurs et les interprètes qui travaillent dans les coulisses, et plus généralement le Secrétaire général et le Secrétariat pour le travail qu'ils réalisent, jour après jour, et en particulier en dehors de New York.

Enfin, je romps avec la tradition, mais je tiens à remercier tout particulièrement mon équipe au sein de la mission du Royaume-Uni pour tout l'appui et les efforts qu'ils ont déployés.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie a voté en faveur de la résolution 1770 (2007), que le Conseil de sécurité a adoptée aujourd'hui pour proroger le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq (MANUI) et étendre son domaine d'action. Ces dernières années, la Russie n'a cessé de plaider pour que l'ONU intervienne au maximum dans le processus de règlement de la question iraquienne, en utilisant activement ses capacités de médiateur indépendant afin de résoudre la grave crise militaro-politique qui règne en Iraq et de faire avancer le processus politique en cours. La résolution que le Conseil de sécurité a adoptée aujourd'hui correspond largement à notre conception du rôle que l'ONU doit jouer dans les affaires iraquiennes.

Nous pensons que, désormais, la MANUI agira d'une façon plus large pour résoudre les problèmes politiques et socioéconomiques de l'Iraq et qu'elle aidera les fractions politiques iraquiennes à accomplir les tâches nécessaires pour parvenir à la réconciliation et à l'entente nationales tout en respectant la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'État. Nous espérons également que, grâce à ses nouvelles prérogatives, la MANUI deviendra un important acteur de la diplomatie régionale en vue d'instaurer un climat propice à la normalisation de la situation en Iraq.

Bien sûr, l'extension du potentiel de l'ONU en Iraq doit aller de pair avec l'adoption de mesures dans le domaine de la sécurité. La MANUI doit être aidée en cela par la force multinationale ainsi que par la police et l'armée iraquiennes.

La MANUI ne pourra mener à bien sa mission que si le Gouvernement iraquien redouble d'efforts pour faire régner la paix dans le pays et le remettre sur les rails de la stabilité et du développement.

Le règlement de la crise iraquienne dépend également d'une participation active de la communauté internationale. La Conférence de Charm el-Cheikh et le lancement des travaux des groupes de travail régionaux constituent un premier pas dans cette direction. Nous pensons que la proposition notoire de la Russie, concernant l'organisation d'une vaste rencontre internationale sur la question iraquienne, répond totalement à la nécessité d'accélérer le règlement du problème iraquien.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise appuie et salue la résolution 1770 (2007) du Conseil de sécurité. Il s'agit d'une résolution très importante, tant pour l'Iraq que pour l'ONU. Depuis quatre ans, le Conseil de sécurité examine régulièrement la question iraquienne dans l'espoir d'y jouer le rôle qui lui revient en faveur d'un règlement de la situation dans cette zone agitée. Pour

l'heure, des progrès notables ont été accomplis dans le processus politique.

Cela dit, d'importants obstacles demeurent dans d'autres domaines, en particulier dans le secteur de la sécurité. La communauté internationale est profondément préoccupée par la situation. Il est primordial de faire régner au plus vite la stabilité et le calme pour régler la question iraquienne. C'est ce à quoi tout le peuple iraquien aspire et cela contribuera à la paix et à la stabilité dans l'ensemble du Moyen-Orient.

La Chine a toujours considéré que la meilleure solution au problème iraquien était de parvenir à un Iraq administré par les Iraquiens. Bien sûr, cela est impossible sans le concours sincère des pays de la région et de la communauté internationale.

En adoptant la résolution 1770 (2007), le Conseil a confié de nouvelles tâches à la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq (MANUI), dont celle d'aider l'Iraq à mener à bien le processus de réconciliation nationale, d'encourager le dialogue régional, de coordonner la reconstruction économique et d'intensifier l'aide humanitaire. L'histoire a montré que, dans ces domaines, l'ONU dispose d'avantages comparatifs et d'une riche expérience. L'ONU a donc énormément à faire. Nous devons reconnaître que la MANUI opère de manière progressive dans le pays et que son intervention dépend d'un grand nombre de facteurs extérieurs.

Nous espérons que le Gouvernement iraquien et la force multinationale fourniront à l'ONU les garanties de sécurité nécessaires pour permettre à la MANUI de s'acquitter de la mission que lui a confiée le Conseil. Nous espérons également que les parties concernées soutiendront avec énergie les efforts de l'ONU et qu'elles créeront les conditions nécessaires pour que l'ONU assume pleinement son rôle.

Le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours suivi de très près la situation qui règne en Iraq. Nous avons de tout temps insisté sur l'obligation de préserver la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Iraq, de même que nous n'avons eu de cesse d'encourager le peuple iraquien à tenir compte des intérêts nationaux sur le long terme, à renforcer l'unité et à surmonter les difficultés rencontrées dans le processus de reconstruction nationale. La Chine continuera de soutenir la reconstruction de l'Iraq, espérant que ce pays déchiré par la guerre retrouvera dans les brefs délais le chemin de la paix, de la stabilité et du développement.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la France, M. Jean-Maurice Ripert. Au nom du Conseil, j'accueille chaleureusement l'Ambassadeur Ripert, qui nous rejoint aujourd'hui en tant que nouveau Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies. Les membres du Conseil et moi-même nous félicitons de pouvoir collaborer étroitement avec lui.

M. Ripert (France) : Merci, Monsieur le Président, pour vos paroles de bienvenue. Je suis très honoré de représenter la France au sein de ce Conseil, dont le rôle est si important. Vous pouvez, comme tous mes collègues ici, compter sur mon sens de l'écoute et sur ma volonté de coopération. Je voudrais aussi, au nom de toute la Mission française, dire à Sir Emyr Jones Parry notre amitié et notre admiration pour le travail remarquable qu'il a fait en représentant et en défendant, au sein du Conseil, les intérêts du Royaume-Uni, pays qui est cher au cœur de la France et de tous les Français.

Pour en venir au sujet qui préoccupe aujourd'hui le Conseil, je voudrais en premier lieu saluer le courage et le travail remarquable accompli par l'ensemble des personnels de la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq (MANUI) dans un contexte particulièrement difficile. La mort tragique de Sergio Vieira de Mello et de ses collègues, mentionnée par certains de mes collègues, porte témoignage des conditions dans lesquelles l'ONU opère en Iraq.

En présence du Secrétaire général de l'ONU, je tiens aussi à adresser des remerciements chaleureux à son Représentant spécial pour l'Iraq, M. Qazi, dont la mission s'achève et qui a beaucoup œuvré en faveur du processus politique de réconciliation nationale.

La situation en Iraq reste préoccupante à plusieurs titres. Sur le plan sécuritaire tout d'abord, l'Iraq demeure en proie à la violence et la population iraquienne continue d'en payer un prix très lourd. Sur le plan humanitaire d'autre part, la situation créée par le flot croissant de déplacés internes et de réfugiés doit appeler notre attention : elle constitue une menace sérieuse pour l'Iraq et pour la stabilité régionale.

Face ce constat, il est plus que jamais urgent de travailler collectivement à la recherche de solutions. Celles-ci sont bien entendu à rechercher par les Iraquiens eux-mêmes. La clef, nous le savons, se situe

dans un véritable processus de réconciliation nationale qui soit le plus inclusif possible et qui conduise à isoler les forces qui veulent l'échec de l'Iraq.

L'effort doit également être porté par les États de la région. La conférence de Charm el-Cheikh du 4 mai fut une étape utile. Elle a permis de rassembler l'ensemble des pays voisins autour de principes aussi importants que la stabilité et l'unité de l'Iraq ou le refus de l'ingérence dans ses affaires internes. Les trois groupes de travail créés à cette occasion ont tous à présent tenu leur première réunion. Cette dynamique doit être conservée, renforcée et conduire à l'adoption de mesures concrètes.

Enfin, et c'est l'objet même de cette réunion, la communauté internationale, à travers l'ONU, doit renforcer sa mobilisation pour soutenir ces dynamiques interne et régionale. C'est le sens de l'engagement de l'ONU, qui continue de prendre une part majeure au processus de reconstruction de l'Iraq dans des conditions très difficiles. La France a de manière constante été favorable à un renforcement du rôle de l'ONU en Iraq, renforcement qui doit prendre en compte les contraintes liées au contexte sur le terrain et la nécessité d'assurer la sécurité du personnel des Nations unies sur place.

Nous souhaitons que les différents domaines d'intervention des Nations Unies en Iraq soient concernés par ce renforcement. Je pense à l'action qui peut être accomplie dans le domaine politique afin de contribuer au processus de dialogue et de réconciliation nationale. Je pense aussi à tout ce qui doit être fait pour remédier à la gravité de la situation humanitaire. Je rappelle, à cet égard, la responsabilité du Gouvernement iraquien s'agissant tant de la protection des populations affectées que celle du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Je pense enfin, au niveau économique, à la mise en œuvre du Pacte international pour l'Iraq et aux activités de coordination de l'assistance à la reconstruction de l'Iraq.

Le texte adopté aujourd'hui par le Conseil permet d'avancer en ce sens. La France l'a donc voté et se réjouit que le Conseil ait unanimement marqué son soutien à cette approche.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Secrétaire général et le remercier de sa déclaration.

Ma délégation a voté pour la présente résolution, convaincue que la convergence de tous les efforts internationaux est nécessaire pour parvenir à la stabilité de l'Iraq, dans l'intérêt du peuple iraquien, qui a énormément souffert par le passé et qui continue de souffrir des actions violentes perpétrées quotidiennement, qui ont des conséquences sur la stabilité de toute la région.

Il est incontestable que l'État du Qatar souhaite sincèrement la paix et la prospérité de l'Iraq, étant donné notre situation géographique et les liens historiques et sociaux qui nous unissent à ce pays frère. C'est la raison pour laquelle nous insistons sur l'importance d'appliquer cette résolution en étroite collaboration avec l'Iraq et sans porter atteinte au mandat des forces de la coalition en Iraq, dont le rôle est de garantir la paix et la stabilité dans le pays, en vertu du droit international, notamment de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Nous attachons une importance particulière à la nécessité de ne pas mettre en danger la population civile lors d'opérations militaires ou autres, pour que le peuple iraquien ne se retrouve pas une fois de plus pris entre les actes de terrorisme et les contre-offensives militaires. La communauté internationale doit comprendre qu'il est vital de reconstruire l'Iraq et ses institutions, de régler ses problèmes et d'appuyer sa souveraineté nationale sans s'ingérer dans ses affaires intérieures.

Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance à laquelle participe notre collègue, l'Ambassadeur Sir Emyr Jones Parry, je tiens à saisir cette occasion pour lui souhaiter plein succès dans ses activités futures. Ma délégation a été ravie de pouvoir travailler à ses côtés. Il est toujours parvenu à traiter de toutes les questions de manière professionnelle et équilibrée en faveur du consensus.

Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Jean-Maurice Ripert, Représentant permanent de la France. Nous sommes persuadés que nous pourrons collaborer de manière fructueuse, et nous lui souhaitons nos meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles fonctions.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général de sa participation à notre séance aujourd'hui. Je suis également heureux de rendre hommage à l'Ambassadeur Jones Parry pour son grand dévouement

au travail de l'ONU durant les quatre dernières années, et de souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Ripert à l'ONU et au Conseil.

L'Italie a parrainé cette résolution, qui, à notre sens, fournit à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) le mandat plus fort dont elle a besoin pour mener à bien sa tâche importante dans l'intérêt du peuple iraquien après l'achèvement du processus présenté dans la résolution 1546 (2004), exposant un élément clef du soutien de la communauté internationale dont l'Iraq a tant besoin.

La présente résolution contient plusieurs éléments qui sont, à notre avis, importants. Le premier est le fait qu'elle reconnaît la pleine souveraineté de l'Iraq et l'existence d'un Gouvernement conforme à la Constitution. Cela est important, car nous sommes persuadés que c'est au peuple et au Gouvernement iraquiens qu'il appartient avant tout de régler les problèmes rencontrés par l'Iraq. Deuxièmement, elle fixe le mandat plus vaste de la MANUI, un mandat qui couvre tous les domaines d'action que nous estimons pertinents, et qui permet ainsi à la mission de jouer un rôle central.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter tout le personnel des Nations Unies participant à la MANUI, tant local qu'international, et le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Qazi, pour le travail important et remarquable qu'ils réalisent en Iraq, grâce à leur grand professionnalisme et à leur dévouement personnel, malgré la situation difficile et les grands risques auxquels ils sont personnellement exposés.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais me rallier à ceux qui ont souhaité la bienvenue au Secrétaire général et qui l'ont remercié de sa déclaration.

Après des années de difficultés, y compris des années où il a subi de cruelles sanctions, le peuple iraquien mérite la paix, la stabilité et le progrès. C'est pour cette raison que ma délégation estime que le Gouvernement iraquien, en coopération avec la communauté internationale, doit redoubler d'efforts pour trouver une solution viable pour garantir la stabilité et la sécurité dans le pays.

Les conditions en matière de sécurité qui règnent actuellement en Iraq ont également de graves conséquences humanitaires. Le problème des réfugiés et des déplacés iraquiens représente désormais l'une des crises humanitaires les plus graves au monde, qui est en rapide expansion mais qui n'est guère reconnue.

S'il est vrai qu'il est urgent de rétablir la sécurité, il est également indispensable de régler les frictions à motivation ethnique et religieuse. L'unité est vitale si l'on veut un Iraq en paix. Nous pensons par conséquent que les Iraquiens doivent faire montre de solidarité à tous les niveaux, laisser de côté leurs divergences et travailler main dans la main pour relever les défis qui ne cessent de se présenter à leur pays.

Au vu des innombrables difficultés à venir, l'Iraq ne peut faire cavalier seul dans son processus de transformation; il a besoin de partenariats et du soutien de différents milieux. Le rôle et la contribution de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) sont donc essentiels pour aider les Iraquiens à atteindre leurs objectifs. Ma délégation appuie de ce fait la prorogation de son mandat et les nouvelles responsabilités qui lui sont confiées. Voilà pourquoi nous avons voté pour la résolution 1770 (2007).

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Al Bayati (Iraq) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général de sa présence, de sa déclaration et des efforts qu'il déploie pour aider l'Iraq et le peuple iraquien.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier d'avoir organisé la présente séance importante durant laquelle le Conseil a adopté la résolution 1770 (2007) concernant la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour une nouvelle période d'une année. La résolution étend le mandat de la MANUI pour que l'on puisse tenir compte des événements récents, notamment ceux survenus après la réunion des pays voisins tenue à Bagdad le 10 mars 2007 et après le lancement du Pacte international pour l'Iraq le 3 mai 2007, ainsi qu'après la conférence élargie de Charm el-Cheikh, tenue en Égypte les 3 et 4 mai 2007.

Nous savons tous que le Gouvernement iraquien se heurte actuellement à plusieurs difficultés, notamment sur les plans national, régional et humanitaire. Sur le plan national, la question du dialogue national et de la réconciliation nationale est d'une importance capitale et nécessite que l'on révise des lois controversées, la Constitution, que l'on adopte la loi sur les hydrocarbures et que l'on règle d'autres questions contestées. Nous souhaitons vivement

avancer dans cette voie afin de tenter de surmonter tous les obstacles en utilisant tous les moyens disponibles.

Au niveau régional, nous pensons que les réunions élargies des pays voisins tenues à Bagdad et à Charm el-Cheikh et la création des trois comités, à savoir les comités sur l'énergie, sur la sécurité et sur les réfugiés, ont imposé un certain nombre d'obligations aux pays voisins. L'obligation la plus importante est d'aider l'Iraq et le peuple iraquien à surmonter les difficultés auxquelles ils se heurtent s'agissant, notamment, de la reconstruction, de la situation humanitaire des Iraquiens qui résident dans des pays d'accueil, de l'instauration de la sécurité et de la stabilité, et de la lutte contre le terrorisme.

Au plan humanitaire, les conditions actuelles en Iraq et les constantes tentatives des terroristes de provoquer des conflits sectaires ont un impact négatif sur la situation humanitaire, ce qui a entraîné une augmentation des déplacements internes et un afflux de réfugiés iraquiens dans certains pays de la région. Nous remercions ces pays qui ont fait preuve d'une généreuse hospitalité. Ces situations imposent des responsabilités d'ordre national, régional et international de coordonner et de fournir une aide à toutes les personnes qui sont dans le besoin.

Nous sommes bien conscients du fait que ces défis doivent être relevés par le Gouvernement et le peuple iraquiens. Le Gouvernement iraquien travaille d'arrache-pied pour s'acquitter de cette responsabilité et pour poursuivre ses efforts en dépit de toutes les difficultés. Bien que nous sachions qu'il s'agit, en principe, d'une responsabilité nationale, nous ne pouvons cependant y satisfaire sans l'assistance de la communauté internationale, représentée par les Nations Unies, et notamment par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Voilà trois ans que la MANUI se tient aux côtés du peuple iraquien et des Gouvernements iraquiens qui se sont succédé durant cette période, et notamment l'actuel Gouvernement national, démocratiquement et constitutionnellement élu. La Mission a été solidaire avec l'Iraq à la demande de ce dernier et elle a accompli d'immenses réalisations en coopération et en coordination avec le Gouvernement iraquien.

Nous attendons désormais avec intérêt que la MANUI ait un rôle accru, conformément au mandat élargi énoncé dans la résolution adoptée aujourd'hui par le Conseil. Nous réaffirmons que le Gouvernement et le peuple iraquiens ont absolument besoin de cette aide. Ainsi que S. E. le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq l'a indiqué dans la lettre datée du 6 août 2007 qu'il a adressée au Secrétaire général,

> « Il est dans l'intérêt de l'Iraq au cours de la période à venir que le rôle de la Mission dans les domaines humanitaire et politique soit étendu et renforcé, aux niveaux national et régional, et notamment que les institutions spécialisées, les fonds et programmes des Nations Unies, puisse se remettre au travail dans leurs domaines de compétence respectifs, afin de construire et de stabiliser le pays, de contribuer à la coordination et à la fourniture de l'aide humanitaire conformément aux obligations énoncées dans la Charte et de lancer une action d'envergure pour enrayer la dégradation des infrastructures ». (*S/2007/481, annexe*)

Nous réaffirmons donc une nouvelle fois que la MANUI continue d'avoir un rôle très actif à jouer pour nous aider à atteindre nos objectifs afin de bâtir un Iraq productif et prospère, vivant en paix avec lui-même, avec ses voisins ainsi et avec le monde entier.

Je tiens à remercier tous les membres du Conseil de sécurité, et en particulier les auteurs de la résolution d'aujourd'hui, pour avoir compris la situation de l'Iraq et pour leur aide et leur assistance.

Avant de terminer, puisque c'est le dernier jour qu'il siège au Conseil de sécurité, je voudrais également exprimer mes sincères remerciements et ma reconnaissance à S. E. l'Ambassadeur Emyr Jones Parry pour le travail excellent qu'il a accompli et pour l'aide qu'il a fournie à l'Iraq et au peuple iraquien. Je lui souhaite plein succès dans sa vie personnelle et professionnelle future.

Je voudrais enfin souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Jean-Maurice Ripert, de la France. Nous nous réjouissons de pouvoir travailler avec lui au service de nos pays amis.

Le Président : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 25.